

## NOTE D'INFORMATION n° 2025/53

*Pour affichage* :  oui  non

Secteur d'activité émetteur :  
Pôle Politique Sociale  
Direction de la gestion des Ressources Humaines

Dossier suivi par :  
Catherine LANDEAU  
Responsable département gestion du temps  
et relations sociales  
02-41-35-43-28  
[drh@chu-angers.fr](mailto:drh@chu-angers.fr)

## Modalités d'abondement des comptes épargne-temps pour la période de référence 2025



### De quoi parlons-nous ?

Cette note d'information vient préciser les modalités d'épargne des reliquats des compteurs 2025 (hors KR et fériés à consommer avant le 30 avril 2026), en complément de la note 2025-54 relative à la gestion des compteurs d'heures supplémentaires et de la présentation en CSE du 18 décembre 2025.



### Qui est concerné ?

Ainsi, pour les professionnels titulaires et stagiaires ou pour les professionnels contractuels recrutés depuis au moins 1 an, les jours non pris au 4 janvier 2026 inclus pourront être épargnés sur un compte épargne-temps (CET).

Congés annuels	Limite de 8 CA
RTT	Jours non pris
Heures issues du compteur débit/crédit	Limite de 22h30



### Quelles en sont les modalités ?

Les modalités d'abondement du CET sont les suivantes :

- remplissage des formulaires 2025 en format dématérialisé accessibles sur l'intranet ou via le site agents à compter du 05 janvier 2026 :
  - o 1 formulaire congés annuels et RTT à compléter avant le 31 mars 2026
  - o 1 formulaire relatif à la gestion des heures supplémentaires, incluant la possibilité d'épargne à compléter avant le 8 février 2026.



La campagne d'abondement des CET se clôturera **au 31 mars 2026**. Aucune demande ne sera traitée après cette échéance.  
Les jours non épargnés ne seront pas maintenus dans les compteurs.



### La mise en œuvre

La présente note prendra effet à compter du **05 janvier 2026**, la date de clôture est fixée au **31 mars 2026**.

Angers, le 15 décembre 2025

Le Directeur du Pôle Politique Sociale

Clément TRIBALLEAU

<p><u>Destinataires</u> : - Personnel non médical</p> <p>pour diffusion : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><u>Copie pour information</u> : - Pôle Politique sociale</p>	<p><u>PJ</u> :</p> <p><u>Mode de diffusion</u> : <input type="checkbox"/> papier <input checked="" type="checkbox"/> messagerie</p>
--	---	---